

Calendrier

Jeudi 14 et vendredi 15 janvier 2021
INTERVENTIONS dans les classes

Jusqu'au vendredi 29 janvier 2021, à 12 h
DÉPÔT des candidatures en Mairie ou à l'ESCAL

Du lundi 1er au jeudi 11 février 2021 à minuit
CAMPAGNE OFFICIELLE

Vendredi 12 février 2021
ELECTIONS dans les écoles élémentaires,
proclamation des résultats à 18 h 30, en salle Claude Erignac

Samedi 13 février
MATINÉE CITOYENNE, à l'ESCAL

Samedi 06 mars
Installation du CME



Le Conseil Municipal des Enfants

Viens donner vie à tes projets
et exprimer tes envies en t'engageant



CM1, CM2, venez tous voter le
vendredi 12 février 2021,
dans vos écoles



Participation à la Vie Citoyenne



Journées sportives



Découverte des danses urbaines



Soirée Halloween



Stage de Ping-Pong



Journée de l'environnement



Le mot du Maire

Parce que chaque enfant de Marguerittes doit pouvoir être pleinement citoyen, participer à la vie locale et aux décisions qui comptent pour notre avenir, je remercie toutes celles et tous ceux qui seront candidat.e.s et voteront pour le Conseil Municipal des Enfants.

Votre attachement à notre belle ville nous donne confiance pour demain.

 Rémi NICOLAS

Maire de Marguerittes

CANDIDAT

Tu seras le représentant des enfants de la ville de Marguerittes auprès de toutes les structures associatives et des élus locaux, comme Monsieur le Maire. Il te faudra participer à une réunion de commission, un fois par mois, afin de mettre en place un projet collectif.

Pour cela, il te faut :

- Constituer une liste de trois membres d'enfants de CM1 des écoles de Marguerittes ;
- Retirer un dossier de candidature ;
- Faire signer une autorisation par tes parents ;
- Déposer ta liste de candidats, votre programme et votre affiche de campagne avant le Vendredi 29 janvier à 12 h en Mairie.

ELECTEUR

Tu pourras choisir, par le biais du vote, tes représentants qui défendront tes idées et tes projets.

Pour être électeur, il te faut :

- Etre en classe de CM1 et CM2 à Marguerittes ;
- Sélectionner la liste dont le programme t'intéresse ;
- Voter dans ton école le vendredi 12 février muni de ta carte d'électeur (distribuée le jour même).